Municipalité

Préavis **N° 10 - 2013**
au Conseil communal

Comptes année 2012

Responsabilité(s) du dossier : • **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, M. G. Reichen, syndic**
Pully, le 1er mai 2013

Table des matières

1. Objet du préavis 3

2. Analyse des charges de fonctionnement 6

2.1. Les charges maîtrisables 7

2.2. Les charges non maîtrisables 11

2.2.1. Intérêts passifs 14

2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 16

2.3. Les charges internes 18

2.4. Analyse des charges – Récapitulation 21

3. Analyse des revenus de fonctionnement 22

3.1. Les revenus fiscaux 23

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune 25

3.1.2. Impôt à la source 26

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 27

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés 27

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 29

3.1.6. Droits de mutation 30

3.1.7. Impôt sur les successions et les donations 30

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers 31

3.2. Les revenus non fiscaux 34

3.3. Les revenus internes 35

3.4. Analyse des revenus – Récapitulation 37

4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation 39

5. Autofinancement 40

6. Conclusions 41

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2012 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Le bouclement des comptes 2012 de notre Commune présente un excédent de revenus (bénéfice) d'un peu moins de CHF 6.3 mios.

Le résultat de l'année 2012 a été marqué, entre autre, par le décompte final sur la péréquation 2011 :

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2012 et le budget 2012 :

	Comptes 2012	**Budget 2012**	**Ecarts (en CHF)**	**Ecarts (en %)**
Total des charges, sans décompte final péréquation année 2011	131'965'582.38	136'594'100.00	-4'628'517.62	-3.4%
Total des revenus, sans les éléments exceptionnels	-136'245'735.82	-136'876'400.00	630'664.18	0.5%
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice, sans retour décompte final péréquation 2011	**-4'280'153.44**	**-282'300.00**	**-3'997'853.44**	
Décompte final sur la péréquation 2011	-1'983'969.00	0.00	-1'983'969.00	
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	**-6'264'122.44**	**-282'300.00**	**-5'981'822.44**	

On constate ainsi que le total des charges réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2012, sans les effets du décompte final de la péréquation 2011, est inférieur de 3.4% par rapport à celui prévu dans le cadre du budget 2012.

Au niveau du total des revenus, on observe que ces derniers, sans la prise en compte du décompte final de la péréquation 2011, sont inférieurs de 0.5% par rapport à ceux qui avaient été prévus dans le cadre du budget 2012.

Il est à noter que l'année 2012 a été influencée par deux séries de crédits complémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1ere série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 23.05.2012	167'700.00	30'000.00	-137'700.00
Crédits supplémentaires, 2ème série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 21.11.2012	338'300.00	95'000.00	-243'300.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2012	**506'000.00**	**125'000.00**	**-381'000.00**
Montants selon le budget 2012 voté par le Conseil communal lors de la séance du 14.12.2011	**136'594'100.00**	**136'876'400.00**	**282'300.00**
Budget 2012 après crédits supplémentaires	**137'100'100.00**	**137'001'400.00**	**-98'700.00**

Ainsi, le budget 2012, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (perte) de l'ordre de CHF 0.1 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2012 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2012, le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2011 et les comptes 2010 :

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Total des charges (avant amortissement découvert)	130'508'806.38	137'100'100.00	126'526'045.75	127'069'495.47
Total des revenus	-136'772'928.82	-137'001'400.00	-133'567'357.49	-131'897'855.69
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	**-6'264'122.44**	**98'700.00**	**-7'041'311.74**	**-4'828'360.22**
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	**-6'264'122.44**	**98'700.00**	**-7'041'311.74**	**-4'828'360.22**

Le résultat ainsi réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2012, avant les écritures de bouclement, représente un bénéfice d'environ CHF 6.3 mios.

Dans sa séance du 3 avril 2013, la Municipalité a décidé de ne pas utiliser l'excédent de revenus de CHF 6'264'122.44. En effet, au 31 décembre 2012, notre Commune détient des réserves comptables pour environ CHF 51.0 mios. La Municipalité estime que cette somme est largement suffisante et que par conséquent, le résultat positif de l'année 2012 doit être intégralement comptabilisé dans le capital. Par conséquent, au 31 décembre 2012, le capital de la Ville de Pully se présente de la manière suivante :

Montant du capital au 1er janvier 2012	CHF	11'492'218.04
Bénéfice de l'année 2012	CHF	6'264'122.44
Montant du capital au 31 décembre 2012	**CHF**	**17'756'340.48**

Cette somme figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, ce montant est considéré comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures. Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donne ainsi une image plus réaliste de la situation financière de Pully, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2012, le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2011 et les comptes 2010 :

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	**-6'264'122.44**	**98'700.00**	**-7'041'311.74**	**-4'828'360.22**
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	**-6'264'122.44**	**98'700.00**	**-7'041'311.74**	**-4'828'360.22**
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	0.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds renouv. véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00
Attrubution fonds grands travaux	0.00	0.00	4'000'000.00	0.00
Attribution fonds de rénovation des immeubles	0.00	0.00	150'000.00	0.00
Attribution fonds renouv. matériel d'exploitation	0.00	0.00	300'000.00	0.00
Amortissement suppl. sur réseau épuration des eaux	0.00	0.00	0.00	0.00
Attribution fonds pour une politique foncière	0.00	0.00	0.00	2'000'000.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	**-6'264'122.44**	**98'700.00**	**2'591'311.74**	**-2'828'360.22**

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et au personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2012 et le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**25'477'439.17**	26'389'900.00	-912'460.83	-3.5%
Biens, services et marchandises	**19'412'147.36**	21'938'800.00	-2'526'652.64	-11.5%
Aides et subventions	**5'777'268.46**	6'337'600.00	-560'331.54	-8.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	**50'666'854.99**	**54'666'300.00**	**-3'999'445.01**	**-7.3%**

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 4.0 mios, soit une baisse de 7.3%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) (-3.5%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- l'année 2012 a été marquée par de nombreux départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- l'effectif du personnel constaté au 31 décembre 2012 est de 171.95 ETP, soit l'équivalent de 1.10 ETP de moins que ce que prévoyait le budget 2012 ;
- le budget 2012 prévoyait une indexation des salaires de 0.5%. Il se trouve qu'aucune indexation n'a été octroyée pour l'année 2012 ;
- les augmentations statutaires octroyées aux collaborateurs ont été inférieures à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 ;

- dans certains cas, les nouveaux collaborateurs ont été engagés avec des conditions salariales plus favorables pour notre Commune.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une importante baisse de 11.5% par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction de dépenses se réparti de la manière suivante, selon la nature de charge :

• achats machines, matériel d'exploitation	- CHF	0.4 mio
• achats et consommation d'eau	- CHF	0.2 mio
• achats et consommation d'électricité	- CHF	0.4 mio
• achats et consommation combustible	- CHF	0.1 mio
• entretien des bâtiments	- CHF	0.3 mio
• entretien de la signalisation routière	- CHF	0.1 mio
• entretien des canalisations	- CHF	0.2 mio
• honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.3 mio
• divers postes budgétaires	- CHF	0.5 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	**- CHF**	**2.5 mios**

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-8.8%) par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement du réseau d'accueil de l'enfance, de notre subvention pour les transports des jeunes en formation, de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse ainsi que notre participation au financement du maintien à domicile moins importantes que prévu.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Nurserie la Tourterelle	225'029.76	280'900.00	-55'870.24	-19.9%
Nurserie des Alpes	241'981.21	234'400.00	7'581.21	3.2%
Garderie du Relais maternel	212'330.90	206'600.00	5'730.90	2.8%
UAPE Les Copains	339'264.07	304'100.00	35'164.07	11.6%
UAPE Les Alpes	181'143.57	209'800.00	-28'656.43	-13.7%
Espace jeunes	293'085.60	261'600.00	31'485.60	12.0%
Fondation enfance et jeunesse	115'944.02	187'600.00	-71'655.98	-38.2%
Garderie du Coteau	108'175.97	115'600.00	-7'424.03	-6.4%
UAPE Fontanettaz	50'148.80	49'400.00	748.80	1.5%
Total participation communale	**1'767'103.90**	**1'850'000.00**	**-82'896.10**	**-4.5%**

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 4.5% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2012 et les comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**25'477'439.17**	30'351'565.30	-4'874'126.13	-16.1%
Biens, services et marchandises	**19'412'147.36**	19'696'706.17	-284'558.81	-1.4%
Aides et subventions	**5'777'268.46**	5'123'581.50	653'686.96	12.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	**50'666'854.99**	**55'171'852.97**	**-4'504'997.98**	**-8.2%**

Par rapport à l'année 2011, les charges maîtrisables accusent une nette diminution de 8.2%.

Cet écart favorable provient essentiellement de la création, dès le 1er janvier 2012, de « l'Association Sécurité Est Lausannois » (ASEL). En effet, ceci a eu pour principale conséquence, le transfert de l'ensemble du personnel de la police au sein de cette nouvelle association.

Par conséquent, si nous voulons comparer les charges maîtrisables de l'année 2012 avec celles de 2011, il y a lieu de ne pas tenir compte des charges relatives à la police.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2012 et les comptes 2011 (sans la police) :

Intitulé	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**25'477'079.17**	24'310'538.35	1'166'540.82	4.8%
Biens, services et marchandises	**19'327'006.21**	18'997'665.09	329'341.12	1.7%
Aides et subventions	**5'777'268.46**	5'120'511.50	656'756.96	12.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	**50'581'353.84**	**48'428'714.94**	**2'152'638.90**	**4.4%**

Par rapport à l'année 2011, les charges relatives aux autorités et personnel (sans la police) ont augmenté de 4.8%.

Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 0.25 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2012 ;
- augmentation de l'effectif du personnel occasionnel ;
- augmentation des remboursements de frais.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 1.7% par rapport aux comptes de l'année 2011. Ceci s'explique par l'achat et la consommation d'électricité, par la diminution des stocks en tous genres, par l'entretien des bâtiments, par l'entretien des parcs et zones de loisirs, par les émoluments sur les taxations fiscales et par les frais de transports.

Notons également une augmentation des aides et subventions qui progressent de 12.8% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclement des comptes 2011. Cette hausse provient de la subvention au Festival « Pully Lavaux à l'Heure du Québec » qui a lieu une année sur deux, au financement des structures d'accueil de jour des enfants suite à la création de nouvelles places et à la participation des communes vaudoises pour le maintien à domicile.

Globalement, les charges maîtrisables (sans la police) ont augmenté de 4.4% entre les années 2011 et 2012.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :

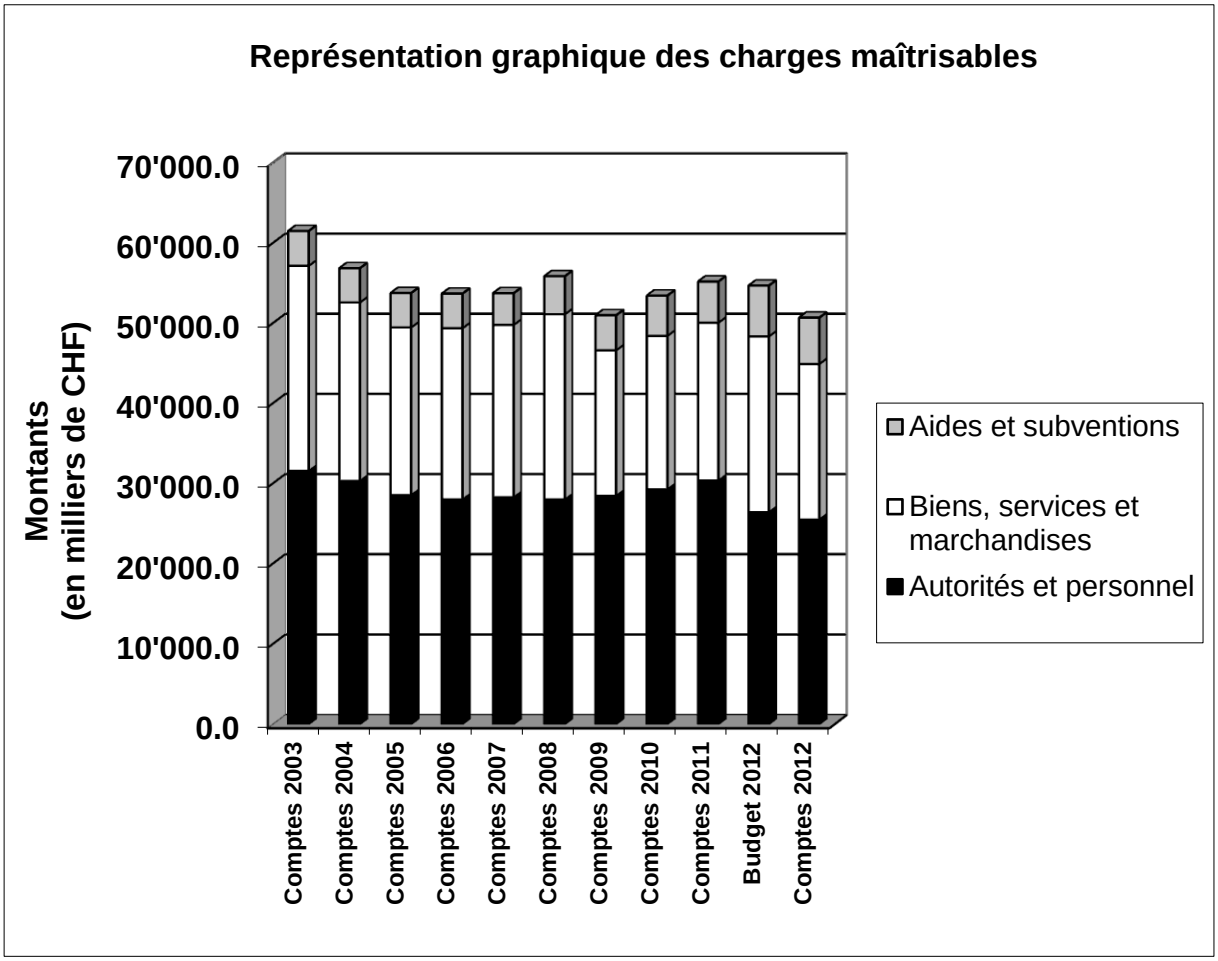

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2012 et le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**3'171'421.49**	3'648'700.00	-477'278.51	-13.1%
Amortissements	**5'262'951.07**	3'866'900.00	1'396'051.07	36.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**61'848'751.42**	65'515'700.00	-3'666'948.58	-5.6%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	**70'283'123.98**	**73'031'300.00**	**-2'748'176.02**	**-3.8%**

Nous observons une diminution de 13.1% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que, durant l'année 2012, notre Commune a été en mesure de rembourser sa dette pour la somme de CHF 28.0 mios. De plus, durant cette même période, notre Commune a contracté deux nouveaux emprunts pour la somme totale de CHF 15.0 mios, afin d'être en mesure de financer les investissements de l'année 2013. Or, il se trouve que les conditions obtenus sur ces deux nouveaux emprunts sont nettement plus favorables que ce que prévoyaient les prévisions budgétaires.

Les amortissements sont nettement supérieurs (+36.1%) à ce qui a été prévu dans le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par une importante défalcation d'impôts accordée par les Autorités fiscales cantonales ainsi que par l'amortissement du crédit cadre sur les crédits d'études de la législature précédente non prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2012.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieures à ce qui a été prévu dans le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) (-5.6%). Le montant total des charges péréquatives comptabilisées dans les comptes 2012 comprend les acomptes sur l'année 2012 ainsi que le décompte final sur l'année 2011. Or, il s'avère que ce dernier a été favorable pour la Ville de Pully d'un peu moins de CHF 2.0 mios. Par conséquent, ce montant a été enregistré en diminution des acomptes payés durant l'année 2012.

De plus, notre participation au financement des déficits des sociétés de transports a été moins importante de l'ordre de CHF 1.5 mio que ce qui a été prévu dans le budget de l'année 2012.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2012 et les comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**3'171'421.49**	3'662'552.82	-491'131.33	-13.4%
Amortissements	**5'262'951.07**	4'196'545.54	1'066'405.53	25.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**61'848'751.42**	54'312'234.80	7'536'516.62	13.9%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	**70'283'123.98**	**62'171'333.16**	**8'111'790.82**	**13.0%**

La diminution des intérêts passifs de 13.4% par rapport aux comptes de l'année 2011 provient du remboursement de la dette communale intervenue durant les années 2011 et 2012. Ainsi, la dette communale est passée de CHF 93.0 mios au 1er janvier 2011 à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2012.

La forte progression de 13.9% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée par l'augmentation notre participation brute au fonds de péréquation directe horizontale, de notre participation au financement de l'association intercommunale « Sécurité Est-Lausannois » (entité créée le 1er janvier 2012) ainsi que par notre participation, dès le 1er janvier 2012, au financement par le biais de la péréquation directe horizontale, de la réforme policière vaudoise.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

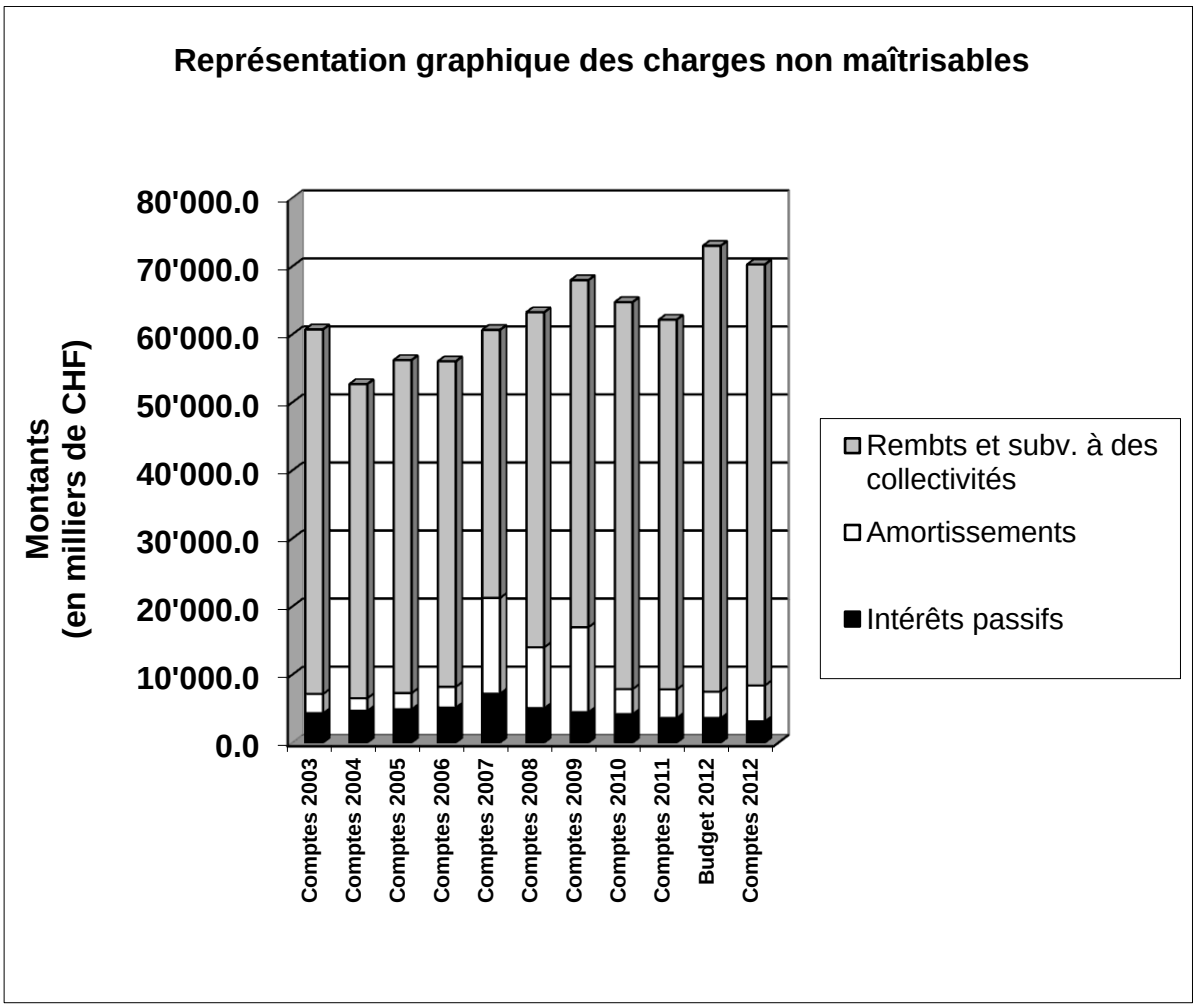

2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	**Comptes**	**80'000'000.00**	**3'171'421.49**
2013	Prévision	95'000'000.00	3'258'800.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2012 :

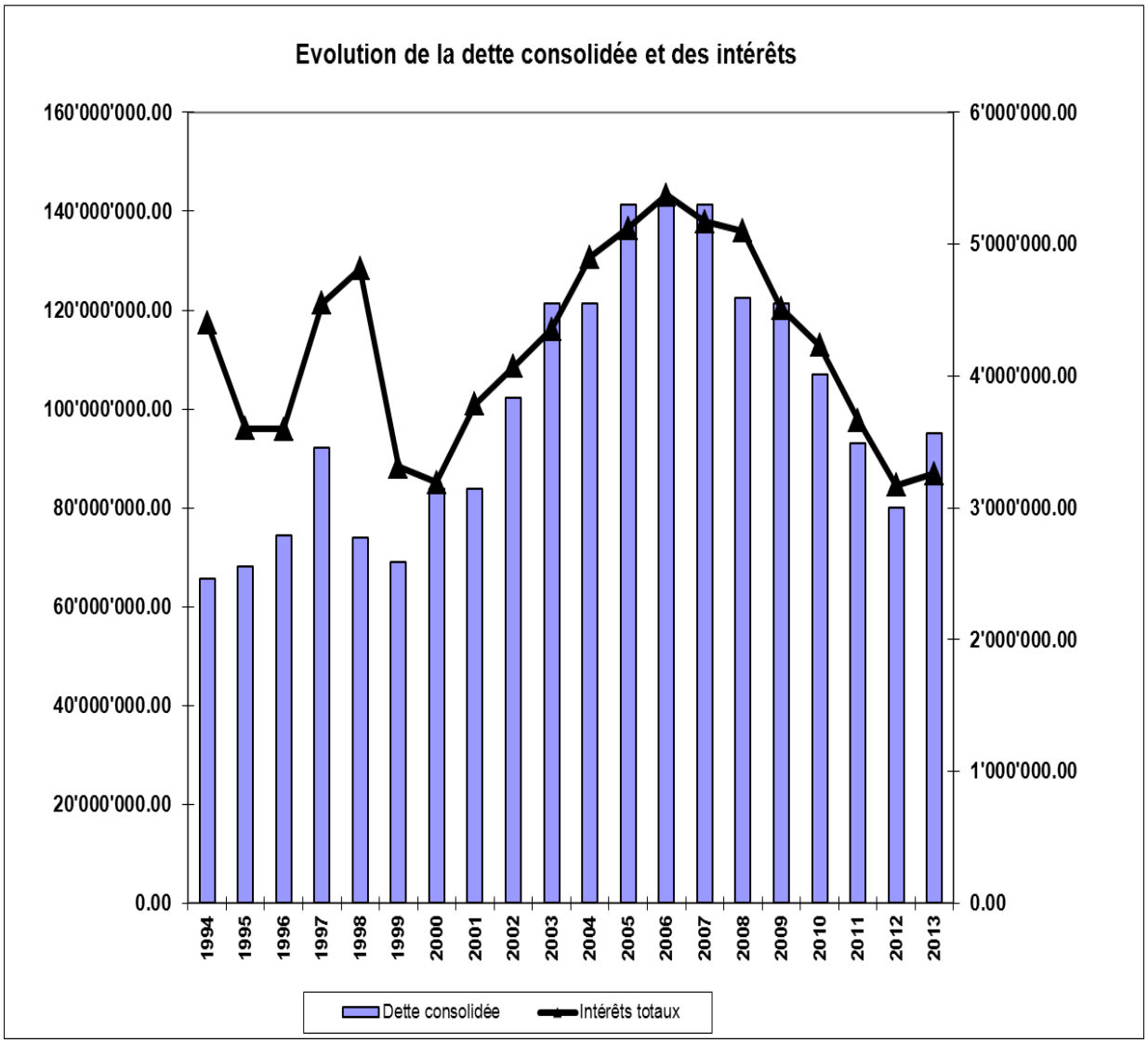

2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2012 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2012 :

Régimes	Montant acomptes 2012	Résultat décompte définitif 2011	Montant net sur 2012	Budget 2012 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	21'025'428	-154'161	20'871'267	21'025'400	-154'133	-0.7%
Retour fonds de péréquation	-12'068'400	-370'650	-12'439'050	-12'068'400	-370'650	-3.1%
Dépenses thématiques	-1'078'180	-156'543	-1'234'723	-1'078'200	-156'523	-14.5%
Montant net péréquation directe horizontale	***7'878'848***	***-681'354***	***7'197'494***	***7'878'800***	***-681'306***	***-8.6%***
Montant total participation financement facture sociale	***25'855'913***	***-1'302'615***	***24'553'298***	***25'762'100***	***-1'208'802***	***-4.7%***
Réforme policière	**1'517'797**	**0**	**1'517'797**	**1'517'800**	**-3**	**0.0%**
Total des charges péréquatives	**35'252'558**	**-1'983'969**	**33'268'589**	**35'158'700**	**-1'890'111**	**-5.4%**

Le décompte final de la péréquation de l'année 2011 a eu pour effet de diminuer notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a diminué durant l'année 2011, baissant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2012 interviendra dans le courant de l'année 2013 (août-septembre) et par conséquent, influencera le résultat de l'année 2013. Il est à noter que ce sera le deuxième décompte final du nouveau système péréquatif entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2011 est d'environ CHF 24.1 mios supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2011 (+4.5%). Le décompte final de l'année 2011 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet de diminuer notre participation 2012 de 5.6%. Il est important de préciser que ce décompte nous a été favorable grâce aux recettes fiscales exceptionnelles réalisées en 2011 dans quelques communes vaudoises.

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 25.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts (valeur du point : CHF 650'000.00)
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 34 points d'impôts
- 2005 39 points d'impôts
- 2006 27 points d'impôts
- 2007 17 points d'impôts
- 2008 20 points d'impôts
- 2009 19 points d'impôts
- 2010 24 points d'impôts
- 2011 20 points d'impôts
- 2012 21 points d'impôts (valeur du point : CHF 1'167'184.18)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être favorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons moins de l'équivalent de trois points d'impôts. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, la bascule en faveur de l'Etat de Vaud n'est pas compensée par une économie du même montant.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2012 et le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**8'710'097.03**	8'869'200.00	-159'102.97	-1.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	**848'730.38**	533'300.00	315'430.38	59.1%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	**9'558'827.41**	**9'402'500.00**	**156'327.41**	**1.7%**

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2012 et les comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2012	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**8'710'097.03**	7'754'950.52	955'146.51	12.3%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	**848'730.38**	5'877'909.10	-5'029'178.72	-85.6%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	**9'558'827.41**	**13'632'859.62**	**-4'074'032.21**	**-29.9%**

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

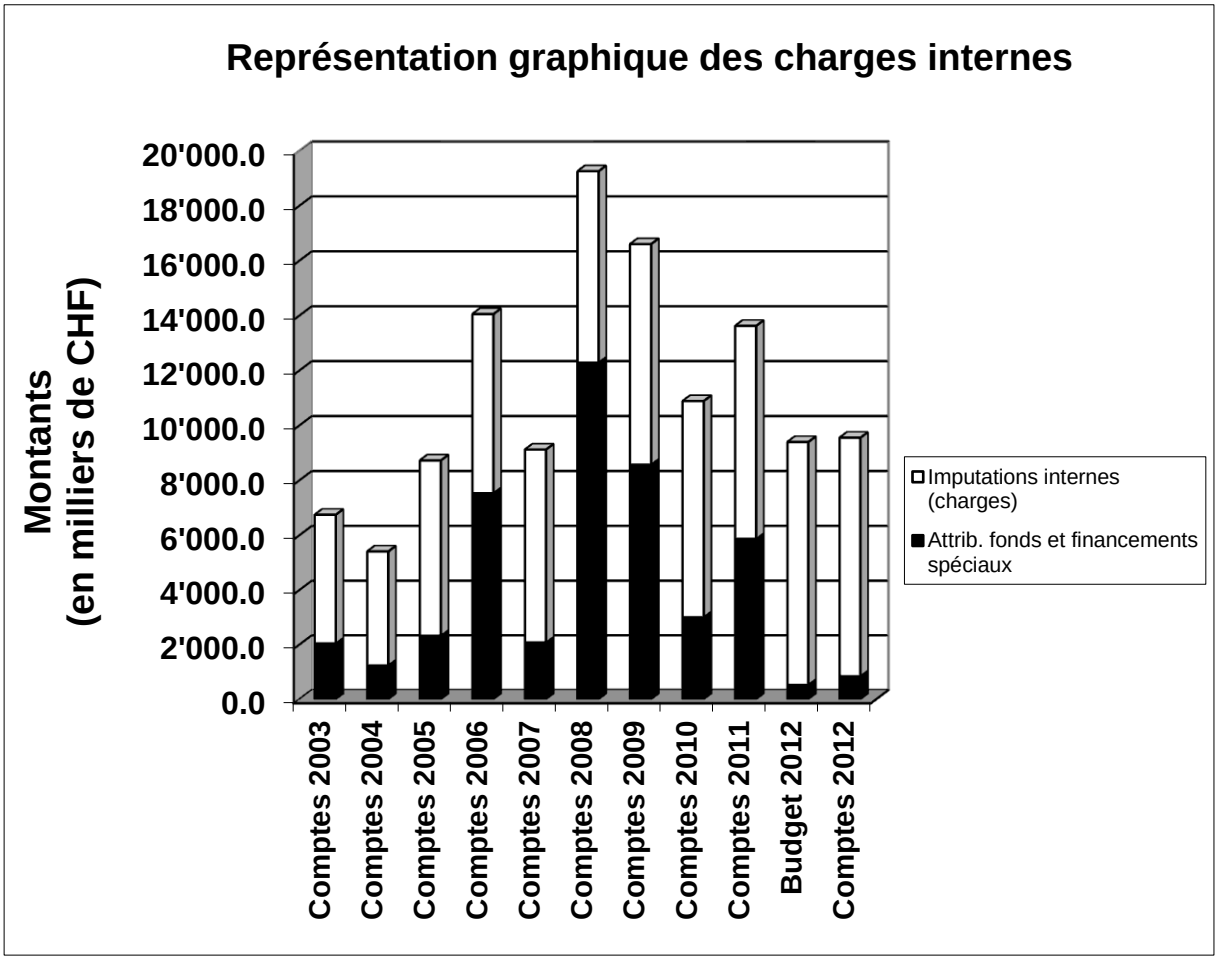

2.4. Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2012, au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2011 ainsi qu'aux comptes 2010 :

Intitulé	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Autorités et personnel	**25'477'439.17**	26'389'900.00	30'351'565.30	29'241'258.00
Biens, services et marchandises	**19'412'147.36**	21'938'800.00	19'696'706.17	19'158'530.34
Aides et subventions	**5'777'268.46**	6'337'600.00	5'123'581.50	5'019'808.42
Sous-total charges maîtrisables	**50'666'854.99**	***54'666'300.00***	***55'171'852.97***	***53'419'596.76***
Intérêts passifs	**3'171'421.49**	3'648'700.00	3'662'552.82	4'234'150.23
Amortissements	**5'262'951.07**	3'866'900.00	4'196'545.54	3'671'519.18
Rembts et subv. à des collectivités	**61'848'751.42**	65'515'700.00	54'312'234.80	56'849'597.28
Sous-total charges non maîtrisables	**70'283'123.98**	***73'031'300.00***	***62'171'333.16***	***64'755'266.69***
Attrib. fonds et financements spéciaux	**848'730.38**	533'300.00	5'877'909.10	3'014'826.47
Imputations internes (charges)	**8'710'097.03**	8'869'200.00	7'754'950.52	7'879'805.55
Sous-total charges internes	**9'558'827.41**	***9'402'500.00***	***13'632'859.62***	***10'894'632.02***
TOTAL DES CHARGES	**130'508'806.38**	**137'100'100.00**	**130'976'045.75**	**129'069'495.47**

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :

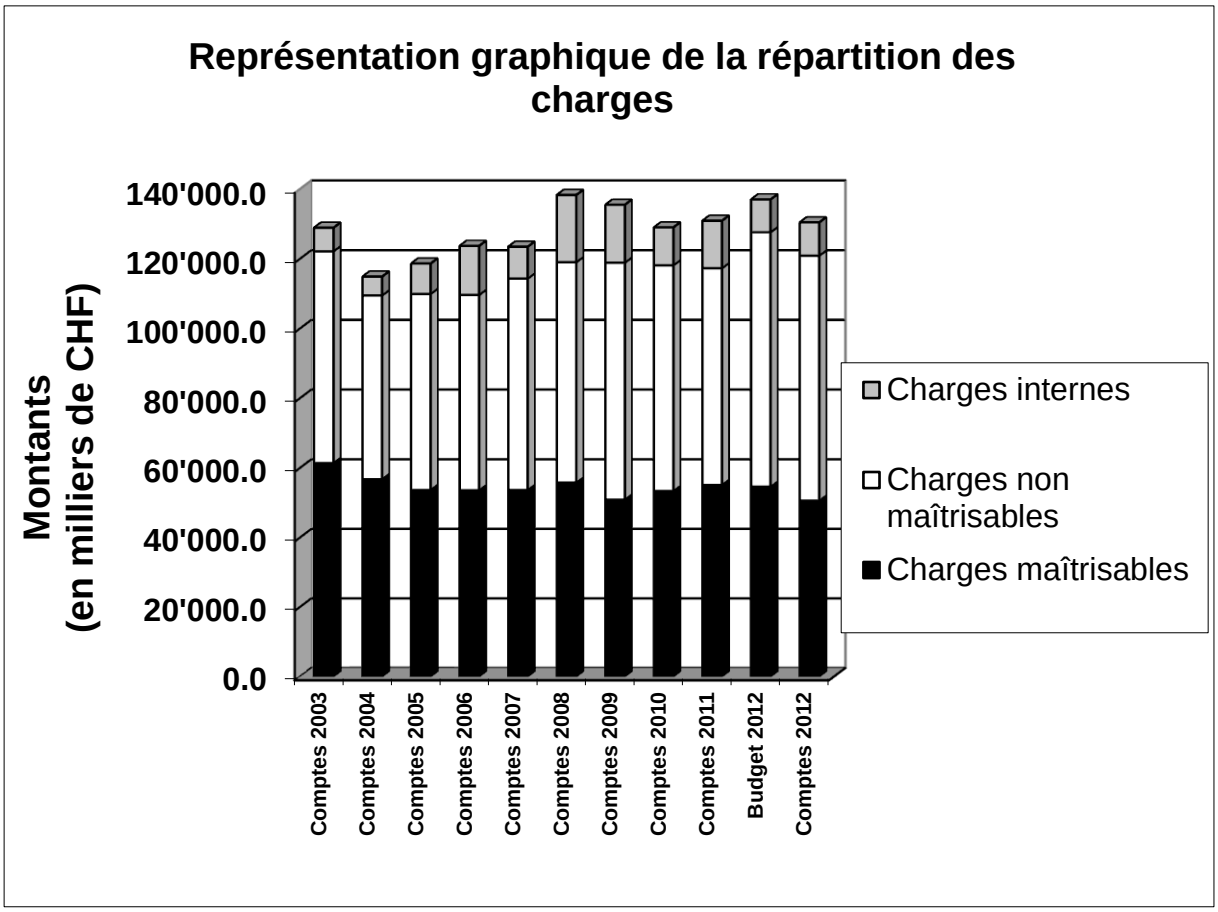

3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chien et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part aux impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO^2.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2012 et le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Budget 2012 (Taux de 65.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	**54'595'210.63**	54'100'000.00	495'210.63	0.9%
Impôt sur la fortune	**10'582'491.70**	11'000'000.00	-417'508.30	-3.8%
Impôt à la source	**3'830'175.39**	1'855'000.00	1'975'175.39	106.5%
Impôt spécial des étrangers	**2'840'956.71**	2'825'000.00	15'956.71	0.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	**71'848'834.43**	**69'780'000.00**	**2'068'834.43**	**3.0%**
Impôts sur le bénéfice	**3'909'721.88**	8'800'000.00	-4'890'278.12	-55.6%
Impôt sur le capital	**274'784.15**	100'000.00	174'784.15	174.8%
Impôt complémentaire immeubles	**274'740.50**	340'000.00	-65'259.50	-19.2%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	**4'459'246.53**	**9'240'000.00**	**-4'780'753.47**	**-51.7%**
Impôt foncier	**2'719'887.75**	2'600'000.00	119'887.75	4.6%
Droits de mutation	**3'384'412.45**	2'700'000.00	684'412.45	25.3%
Impôts sur les successions et donations	**3'713'529.90**	2'700'000.00	1'013'529.90	37.5%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**62'494.75**	53'500.00	8'994.75	16.8%
Patentes et concessions	**13'113.55**	10'500.00	2'613.55	24.9%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	**1'807'469.25**	1'650'000.00	157'469.25	9.5%
Redistribution de la taxe sur le CO2	**11'423.95**	0.00	11'423.95	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	**88'020'412.56**	**88'734'000.00**	**-713'587.44**	**-0.8%**

Il est à noter que le taux d'imposition en vigueur dans le courant de l'année 2012 a été de 65.0 alors qu'il était auparavant de 63.0.

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2012 sont légèrement inférieures (-0.8%) de celles qui ont été prévues dans le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2012 facturés	***42'830'233.50***	***10'031'042.85***
Décomptes après déduction des acomptes		
Année fiscale 2011	3'045'900.67	497'230.56
Année fiscale 2010	5'658'857.42	-111'814.21
Année fiscale 2009	2'223'151.07	156'676.57
Année fiscale 2008	-33'485.72	-22'931.38
Année fiscale 2007	201'917.99	-56'055.53
Année fiscale 2006	-118'061.45	-40'731.01
Année fiscale 2005	-74'989.55	33'955.20
Année fiscale 2004	18'581.25	26'340.30
Année fiscale 2003	27'090.10	28'064.75
Année fiscale 2002	18'479.60	17'929.65
Année fiscale 2001	17'556.70	22'617.55
Année fiscale 2000	-5'616.85	83.20
Année fiscale 1999	-6'214.50	83.20
Total décomptes années antérieures	***10'973'166.73***	***551'448.85***
Impôt sur les prestations en capital		
Année fiscale 2012	190'118.60	0.00
Année fiscale 2011	516'503.35	0.00
Année fiscale 2010	9'314.90	0.00
Année fiscale 2009	-1'323.10	0.00
Année fiscale 2008	-1'114.80	0.00
Année fiscale 2007	9'494.60	0.00
Année fiscale 2006	-892.30	0.00
Année fiscale 2005	-8'260.90	0.00
Année fiscale 2004	-3'486.10	0.00
Année fiscale 2003	-8'179.55	0.00
Année fiscale 2002	-1'338.95	0.00
Année fiscale 2000	-2'300.35	0.00
Année fiscale 1997	-4'310.20	0.00
Total impôt sur prestations en capital	***694'225.20***	***0.00***
Total des activités dirigeantes	***-130'356.85***	***0.00***
Total impôt à la source mixte	***-302'040.35***	***0.00***
Total de l'impôt sur les frontaliers	***166'388.10***	***0.00***
Impôt récupéré sur les personnes physiques	***926'354.56***	***0.00***
Imputation forfaitaire personnes physiques	***-562'741.36***	***0.00***
Remboursement taxe ecclésiastique	***-18.90***	***0.00***
Total comptabilisé sur l'année 2012	**54'595'210.63**	**10'582'491.70**

L'avancement des taxations est légèrement supérieur à celui constaté durant le bouclement des comptes 2011. En effet, en 2011, la taxation de l'année antérieure se situait aux alentours de 68% alors qu'en 2012, elle se situe à environ 74%.

Ainsi, en 2012, par rapport à l'année 2011, nous constatons une augmentation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 4.5%. Cette progression provient en grande partie de la modification du taux d'imposition communal, qui est passé de 63.0 à 65.0 en 2012. L'augmentation du coefficient communal de l'équivalent de deux points, représente, une hausse des acomptes de l'ordre de CHF 1.3 mio. Ainsi, si nous adaptons les recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu au taux de 63.0, nous constatons qu'elles sont supérieures de 2.7% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2011. Cette progression s'explique essentiellement par des taxations des années antérieures supérieures de l'ordre de CHF 2.3 mios.

Il est intéressant de constater que les acomptes 2012 (convertis à un taux d'imposition de 63.0) relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune accusent une légère augmentation de 1.7% par rapport à ceux facturés pour l'année 2011. Le budget 2012 prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 2.5%.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 3.6 mios constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source et sur les étrangers) par rapport à l'année 2011 s'explique de la manière suivante :

• augmentation des acomptes suite à la hausse de 2 points du taux d'imposition (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	1.7 mio
• augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	2.6 mios
• augmentation des montants des acomptes par rapport à l'année 2011 (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	0.9 mio
• augmentation de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	- CHF	0.5 mio
• diminution des amendes et soustraction d'impôt	- CHF	0.4 mio
• augmentation impôt récupéré sur personnes physiques	CHF	0.8 mio
• diminution de l'impôt à la source mixte	- CHF	1.5 mio
Total	**CHF**	**(3.6 mios)**

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une nette augmentation d'environ CHF 2.0 mios, soit de 106.5%. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de dossiers traités. Cela provient de l'automatisation du processus de taxation, suite à la mise en place d'une nouvelle procédure informatique.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers progresse très légèrement d'environ CHF 16'000.00, soit de 0.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total des acomptes 2012 facturés	***2'551'431.45***
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2011	313'869.23
Année fiscale 2010	44'329.60
Année fiscale 2009	7'561.73
Année fiscale 2008	-51'117.05
Année fiscale 2007	-25'118.25
Total des décomptes après déduction des acomptes	***289'525.26***
Total impôt spécial sur les étrangers	**2'840'956.71**

Par rapport aux comptes 2011, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 690'000.00, soit une baisse de 19.5% et ce, malgré le fait que le taux d'imposition pour l'année 2012 est supérieur de deux points à celui qui a prévalu lors de l'année 2011. Ainsi, si nous convertissons les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers au taux de 63.0, nous constatons qu'elles sont moins élevées d'un peu plus de CHF 765'000.00 que celles réalisées lors du bouclement des comptes 2011.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution de l'ordre de CHF 760'000.00 des décomptes des années antérieures. Le nombre de taxations traitées est à peu près le même entre les années 2011 et 2012.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a généré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 4.9 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), soit une diminution de 55.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2012	5'394'833.80
Total des acomptes facturés pour l'année 2013	3'621.00
Total des acomptes facturés durant l'année 2012	***5'398'454.80***
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2011	-2'013'349.40
Année fiscale 2010	79'885.80
Année fiscale 2009	293'667.20
Année fiscale 2008	-7'888.30
Année fiscale 2007	31'677.00
Année fiscale 2006	26'560.85
Année fiscale 2005	-6'207.60
Année fiscale 2004	6'541.90
Année fiscale 2003	-2'357.90
Année fiscale 2002	8'260.70
Année fiscale 2001	18'701.70
Total des décomptes après déduction des acomptes	***-1'564'508.05***
Impôt minimum – Recettes brutes	***44'090.10***
Impôts récupérés après défalcation	***31'685.03***
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	***3'909'721.88***

Par rapport aux comptes 2011, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette diminution d'environ CHF 2.4 mios, soit une baisse de 38.5%, alors que le taux d'imposition est de deux points supérieur. Ainsi, en convertissant les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés au même taux que celui appliqué durant l'année 2011 (taux de 63.0), nous constatons qu'elles sont inférieures d'environ CHF 2.7 mios, soit une baisse de 42.1%.

Cette diminution des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés CHF 1.8 mio
- diminution des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.8 mio

Au niveau du nombre d'acomptes ainsi que du nombre de taxations, ils se situent, à peu de chose près, au même niveau que ceux constatés lors du bouclement des comptes de l'année 2011.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2012	***156'500.05***
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2011	89'175.35
Année fiscale 2010	15'046.35
Année fiscale 2009	12'287.85
Année fiscale 2008	1'301.15
Année fiscale 2007	2'089.25
Année fiscale 2006	23.80
Année fiscale 2005	-1'556.65
Année fiscale 2004	-38.10
Année fiscale 2003	-44.90
Total des décomptes après déduction des acomptes	***118'284.10***
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	***274'784.15***

Par rapport aux comptes 2011, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en progression d'environ CHF 0.3 mio, le taux d'imposition étant supérieur de 2 points.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 700'000.00 par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 25.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
Imposition droits de mutation – Personnes physiques	
Année fiscale 2012	1'968'524.25
Année fiscale 2011	680'949.55
Année fiscale 2010	28'744.30
Année fiscale 2007	5'133.35
Total droits de mutation personnes physiques	**2'683'351.45**
Imposition droits de mutation personnes morales	
Année fiscale 2012	332'060.05
Année fiscale 2011	369'000.95
Total droits de mutation – Personnes morales	**701'061.00**
Total des droits de mutation	**3'384'412.45**

Par rapport aux comptes 2011, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en progression d'environ CHF 330'000.00, soit une augmentation de 10.8%. Le nombre de dossiers traités durant l'année 2012 est très similaire à celui constaté lors du bouclement des impôts de l'année 2011. Par conséquent, la progression s'explique par un montant moyen par dossier plus élevé en 2012 qu'en 2011.

3.1.7. Impôt sur les successions et les donations

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.0 mio par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 37.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
Imposition sur les successions et donations	
Année fiscale 2012	174'267.80
Année fiscale 2011	1'617'713.80
Année fiscale 2010	512'517.50
Année fiscale 2009	1'374'056.60
Année fiscale 2008	5'530.30
Année fiscale 2004	29'443.90
Total impôts sur les successions et donations	**3'713'529.90**

Durant l'année 2012, les autorités fiscales cantonales ont traité 37 dossiers concernant notre Commune alors qu'en 2011, il ne s'agissait que de 22 cas. De plus, nous devons constater un dossier d'impôt sur les successions de plus de CHF 1.3 mio sur l'année 2009, taxé durant l'année 2012.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 160'000.00 par rapport au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 9.5%.

Par rapport aux comptes 2011, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers est en nette baisse d'environ CHF 800'000.00, soit une diminution de 30.7%.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2012 et les comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Comptes 2011 (Taux de 63.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	**54'595'210.63**	51'882'337.61	2'712'873.02	5.2%
Impôt sur la fortune	**10'582'491.70**	9'649'201.09	933'290.61	9.7%
Impôt à la source	**3'830'175.39**	2'361'261.24	1'468'914.15	62.2%
Impôt spécial des étrangers	**2'840'956.71**	3'528'276.70	-687'319.99	-19.5%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	**71'848'834.43**	**67'421'076.64**	**4'427'757.79**	**6.6%**
Impôts sur le bénéfice	**3'909'721.88**	6'358'351.46	-2'448'629.58	-38.5%
Impôt sur le capital	**274'784.15**	-31'225.00	306'009.15	980.0%
Impôt complémentaire immeubles	**274'740.50**	325'786.10	-51'045.60	-15.7%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	**4'459'246.53**	**6'652'912.56**	**-2'193'666.03**	**-33.0%**
Impôt foncier	**2'719'887.75**	2'632'645.25	87'242.50	3.3%
Droits de mutation	**3'384'412.45**	3'054'806.70	329'605.75	10.8%
Impôts sur les successions et donations	**3'713'529.90**	2'640'995.70	1'072'534.20	40.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**62'494.75**	53'214.50	9'280.25	17.4%
Patentes et concessions	**13'113.55**	37'064.10	-23'950.55	-64.6%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	**1'807'469.25**	2'606'328.65	-798'859.40	-30.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	**11'423.95**	14'572.75	-3'148.80	-21.6%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	**88'020'412.56**	**85'113'616.85**	**2'906'795.71**	**3.4%**

Le total des revenus fiscaux est en progression de 3.4% par rapport aux comptes de l'année 2011.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le bouclement des impôts 2011 incluait un taux d'imposition de 63.0 alors que durant l'année 2012, c'est un taux de 65.0 qui a été

appliqué. Ainsi, afin de comparer les recettes fiscales des années 2011 et 2012, il est nécessaire d'adapter celles réalisées lors du bouclement des comptes 2012 à un taux de 63.0.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2012 (convertis à un taux de 63.0) et les comptes 2011 :

Intitulé	Comptes 2012 (Taux de 63.0)	Comptes 2011 (Taux de 63.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	**53'294'289.07**	51'882'337.61	1'411'951.46	2.7%
Impôt sur la fortune	**10'283'592.50**	9'649'201.09	634'391.41	6.6%
Impôt à la source	**3'755'214.69**	2'361'261.24	1'393'953.45	59.0%
Impôt spécial des étrangers	**2'762'374.91**	3'528'276.70	-765'901.79	-21.7%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	**70'095'471.17**	**67'421'076.64**	**2'674'394.53**	**4.0%**
Impôts sur le bénéfice	**3'682'307.58**	6'358'351.46	-2'676'043.88	-42.1%
Impôt sur le capital	**272'686.30**	-31'225.00	303'911.30	-973.3%
Impôt complémentaire immeubles	**274'740.50**	325'786.10	-51'045.60	-15.7%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	**4'229'734.38**	**6'652'912.56**	**-2'423'178.18**	**-36.4%**
Impôt foncier	**2'719'887.75**	2'632'645.25	87'242.50	3.3%
Droits de mutation	**3'384'412.45**	3'054'806.70	329'605.75	10.8%
Impôts sur les successions et donations	**3'713'529.90**	2'640'995.70	1'072'534.20	40.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**62'494.75**	53'214.50	9'280.25	17.4%
Patentes et concessions	**13'113.55**	37'064.10	-23'950.55	-64.6%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	**1'807'469.25**	2'606'328.65	-798'859.40	-30.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	**11'423.95**	14'572.75	-3'148.80	-21.6%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	**86'037'537.15**	**85'113'616.85**	**923'920.30**	**1.1%**

Ainsi, globalement, les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2012, adaptées à un taux de 63.0, sont légèrement supérieures (+1.1%) au montant réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2011.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :

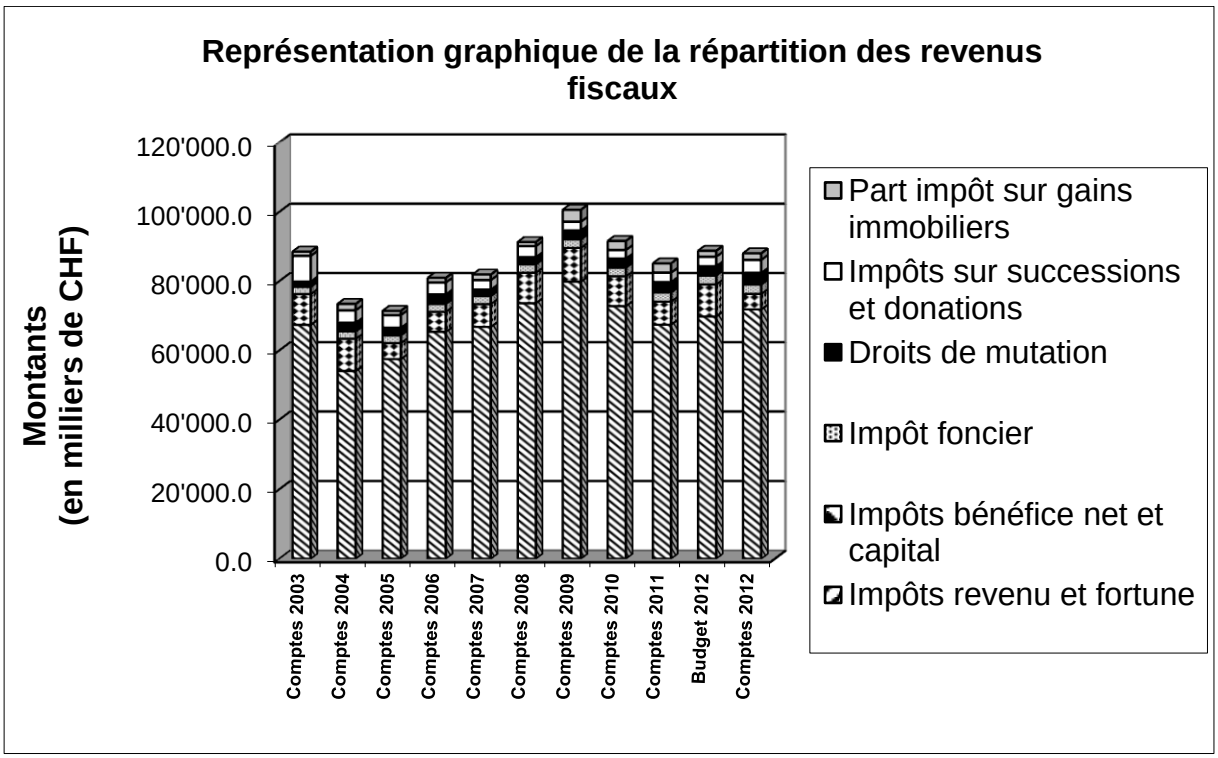

3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs (+2.8%) à ce qui a été prévu dans le budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression d'environ CHF 1.1 mio découle principalement du décompte final de la péréquation 2011 qui a engendré un retour sur la péréquation plus important que prévu.

Par rapport aux comptes 2011, nous constatons que les revenus non fiscaux sont en légère diminution de l'ordre de -0.4%.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :

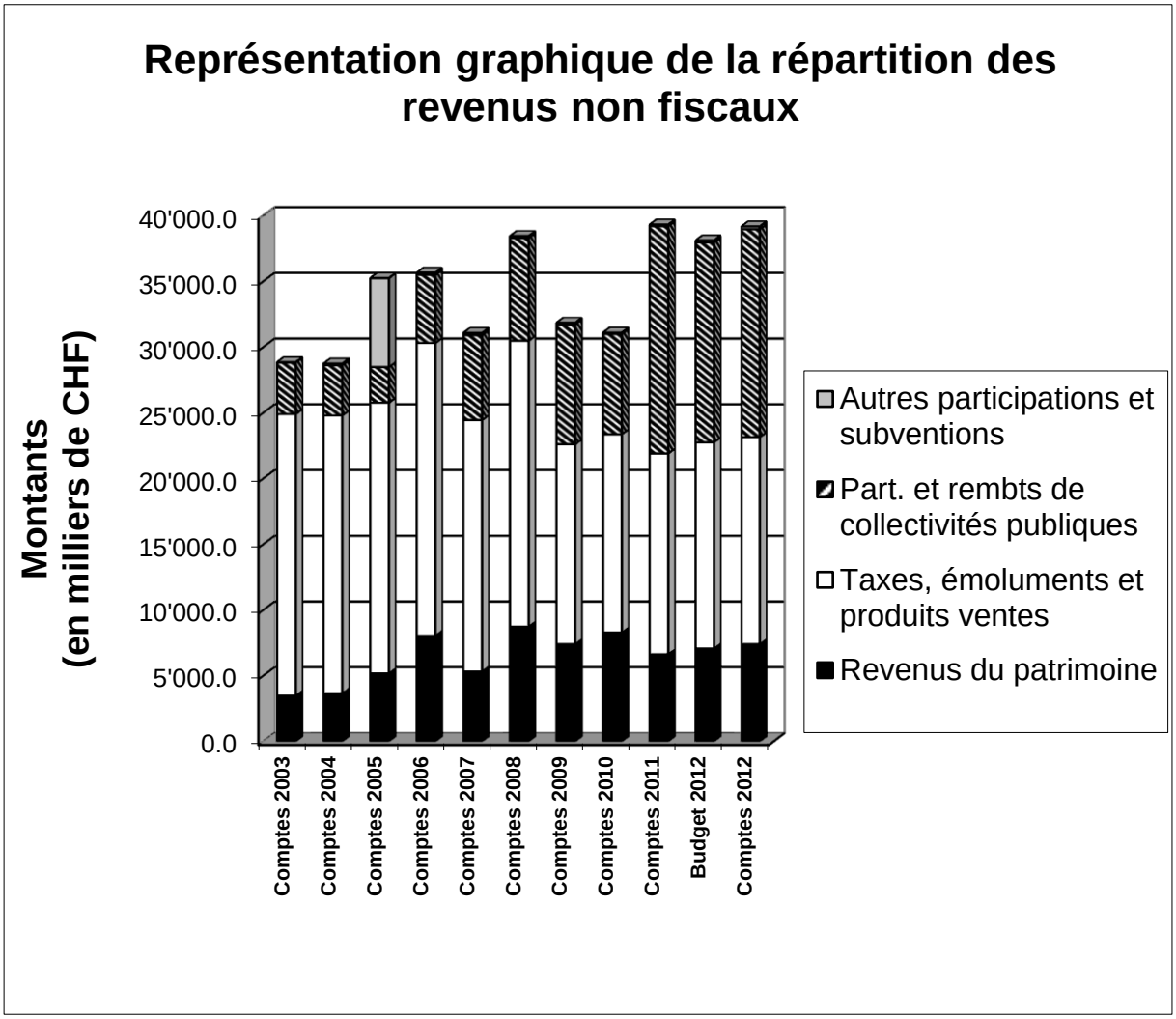

3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale :

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

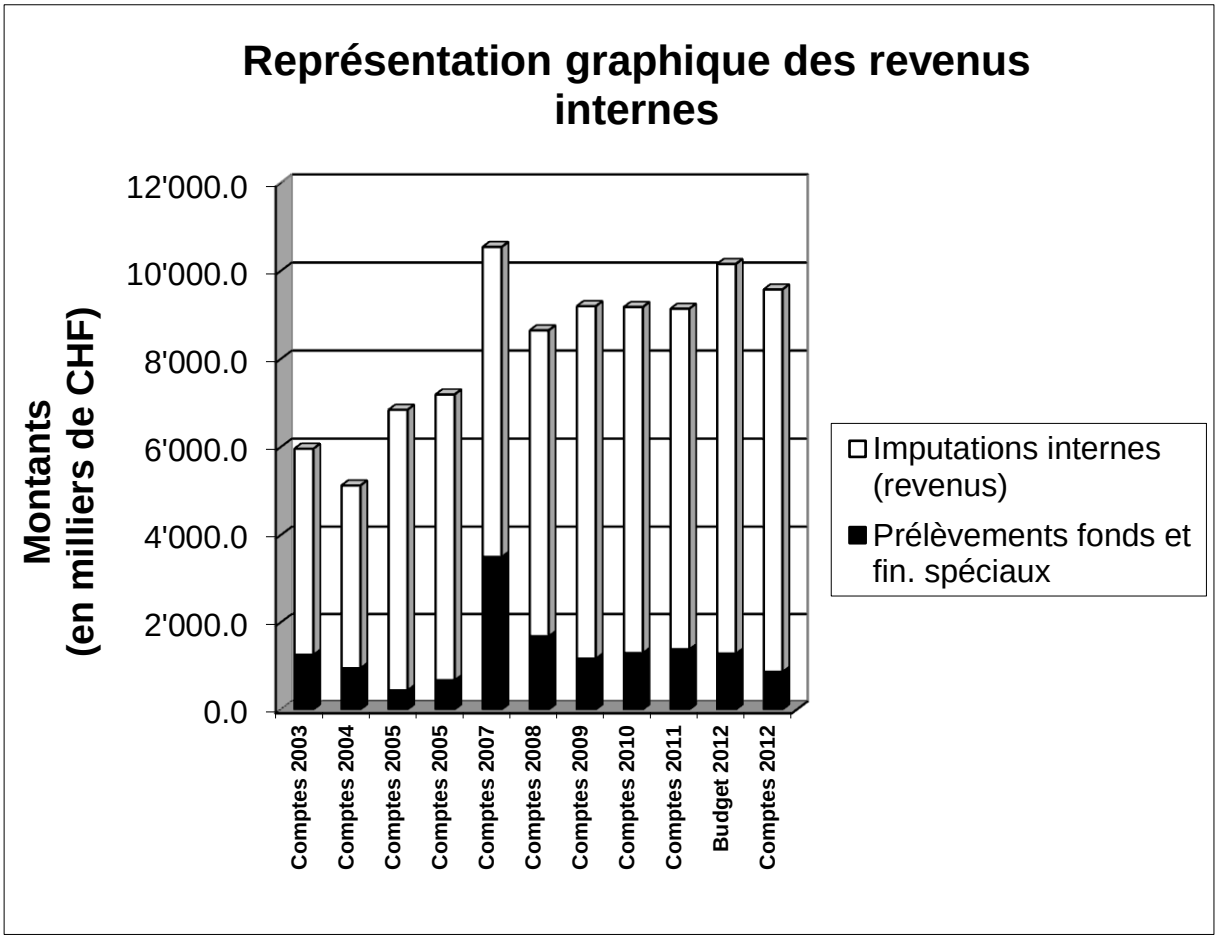

La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'023.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2012, au budget 2012 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2011 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2010 :

Intitulé	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Impôts sur le revenu et la fortune	**71'848'834.43**	69'780'000.00	67'421'076.64	72'811'239.81
Impôts sur le bénéfice net et le capital	**4'459'246.53**	9'240'000.00	6'652'912.56	8'575'608.18
Impôt foncier	**2'719'887.75**	2'600'000.00	2'632'645.25	2'510'904.85
Droits de mutation	**3'384'412.45**	2'700'000.00	3'054'806.70	2'659'980.10
Impôts sur les successions et donations	**3'713'529.90**	2'700'000.00	2'640'995.70	2'413'445.97
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**62'494.75**	53'500.00	53'214.50	52'532.00
Patentes et concessions	**13'113.55**	10'500.00	37'064.10	10'622.90
Part impôts sur les gains immobiliers	**1'807'469.25**	1'650'000.00	2'606'328.65	2'557'765.85
Redistribution de la taxe sur le CO2	**11'423.95**	0.00	14'572.75	29'349.15
Sous-total revenus fiscaux	**88'020'412.56**	***88'734'000.00***	***85'113'616.85***	***91'621'448.81***
Revenus du patrimoine	**7'394'425.36**	7'061'900.00	6'624'246.99	8'280'396.55
Taxes, émoluments et produits ventes	**15'752'844.44**	15'691'500.00	15'279'546.26	15'090'477.43
Part. et remboursements de collectivités publiques	**15'822'688.48**	15'209'400.00	17'295'775.54	7'612'341.05
Autres participations et subventions	**200'963.90**	145'000.00	109'303.40	110'853.10
Sous-total revenus non fiscaux	**39'170'922.18**	***38'107'800.00***	***39'308'872.19***	***31'094'068.13***
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	**871'497.05**	1'290'400.00	1'389'917.93	1'302'533.20
Imputations internes (revenus)	**8'710'097.03**	8'869'200.00	7'754'950.52	7'879'805.55
Sous-total revenus internes	**9'581'594.08**	***10'159'600.00***	***9'144'868.45***	***9'182'338.75***
TOTAL DES REVENUS	**136'772'928.82**	**137'001'400.00**	**133'567'357.49**	**131'897'855.69**

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :

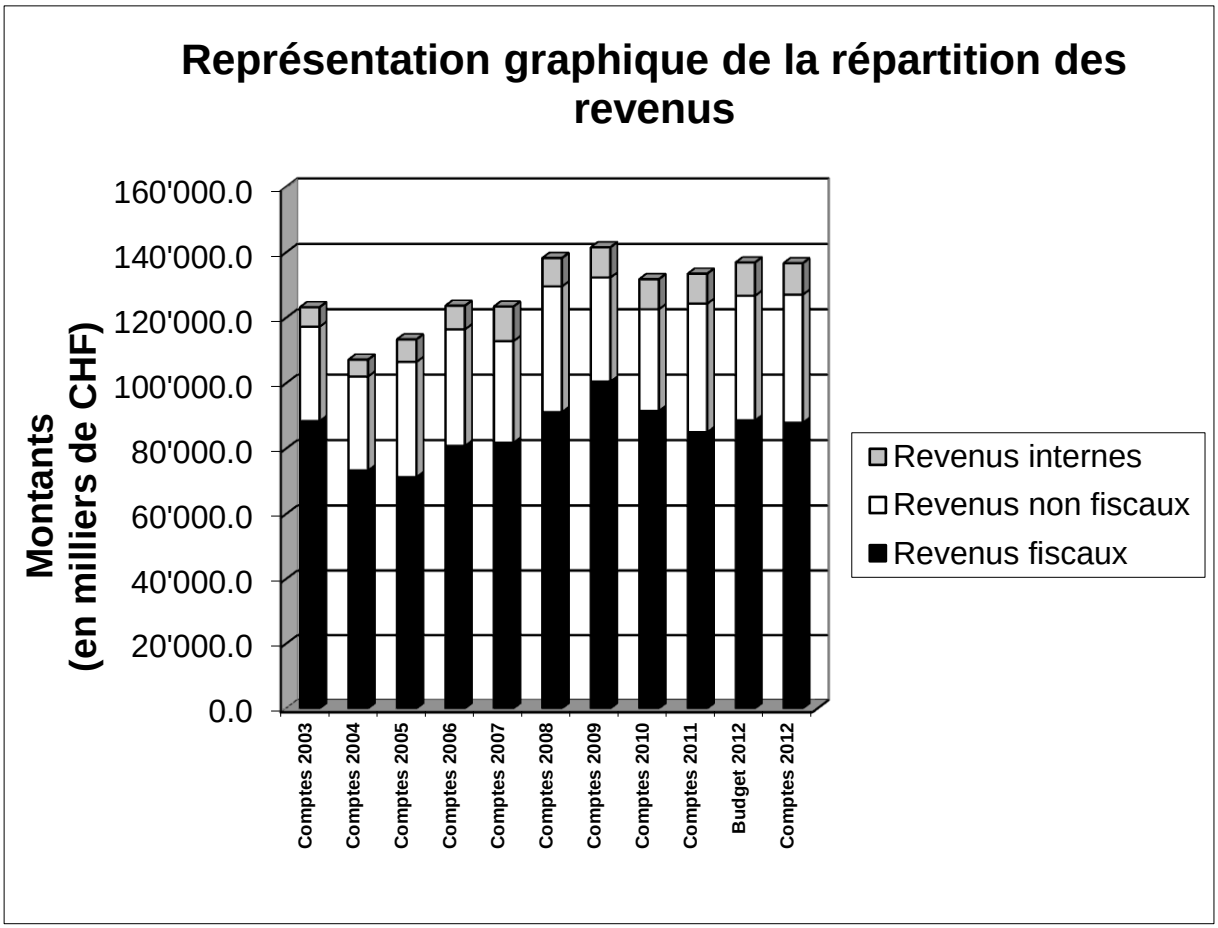

En 2012, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :

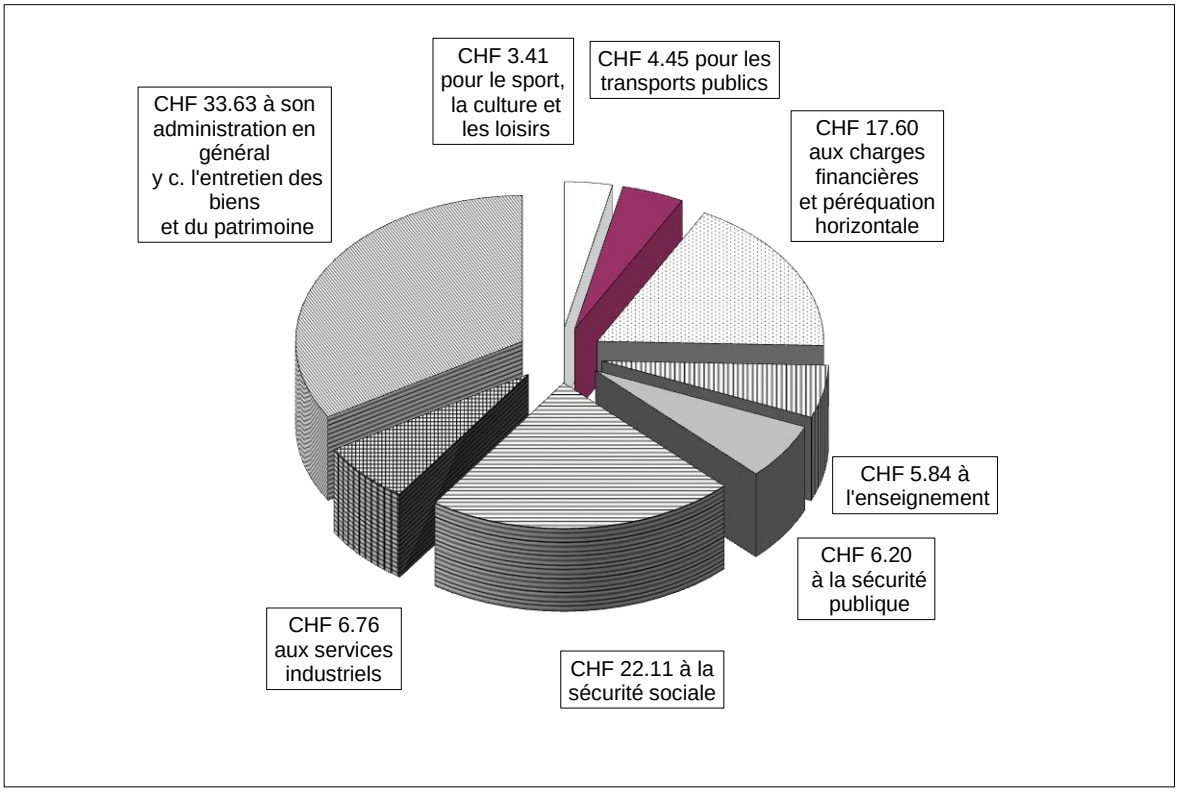

4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2012, par nature et direction :

COMPTES 2012 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'410.5	682.6	2'812.6	7'596.1	3'637.5	744.8	1'319.3	1'274.0	25'477.4
Biens, services, marchandises	3'086.0	666.5	2'505.6	4'625.3	2'811.6	187.4	56.9	5'472.8	19'412.1
Intérêts passifs	0.0	3'171.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'171.4
Amortissements	318.8	1'623.4	281.9	1'496.9	1'193.9	20.5	37.3	290.3	5'263.0
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'438.4	20'871.3	0.0	2'151.9	29.2	7'443.5	24'900.5	14.0	61'848.8
Aides et subventions	1'020.7	0.0	0.7	0.0	760.0	0.0	3'995.9	0.0	5'777.3
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	76.2	0.0	536.0	0.0	103.5	0.0	113.0	848.7
Imputations internes	704.7	0.0	0.0	2'965.9	2'158.2	0.0	0.0	2'881.3	8'710.1
Total des charges	**18'999.1**	**27'091.4**	**5'600.8**	**19'372.1**	**10'590.4**	**8'499.7**	**30'309.9**	**10'045.4**	**130'508.8**
Impôts	0.0	86'188.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	86'188.4
Patentes, concessions	0.0	13.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.1
Revenus du patrimoine	251.5	1'153.2	2'877.0	977.3	245.5	625.9	0.0	1'264.0	7'394.4
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'507.7	101.2	585.7	3'834.1	619.3	300.8	952.0	7'852.0	15'752.8
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'818.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'818.9
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	14'254.4	20.1	1.7	1'283.6	111.6	0.0	151.3	15'822.7
Autres participations et subventions	100.0	62.0	0.0	39.0	0.0	0.0	0.0	0.0	201.0
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	75.5	332.0	244.9	0.0	96.1	123.0	0.0	0.0	871.5
Imputations internes	646.0	864.2	570.4	3'144.2	2'595.7	0.0	111.5	778.1	8'710.1
Total des revenus	**2'580.7**	**104'787.4**	**4'298.1**	**7'996.3**	**4'840.2**	**1'161.3**	**1'063.5**	**10'045.4**	**136'772.9**

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2012	136'772'928.82
Total des charges des comptes 2012	-130'508'806.38
Résultat des comptes 2012	6'264'122.44
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2012	8'710'097.03
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2012	-8'710'097.03
Amortissements comptables dans les comptes 2012	3'602'713.19
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2012	1'660'237.88
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2012	848'730.38
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2012	-871'497.05
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2012	**11'504'306.84**
Investissements nets de l'année 2012	-4'996'848.75
Solde après financement des investissements selon les comptes 2012	**6'507'458.09**

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2012 :

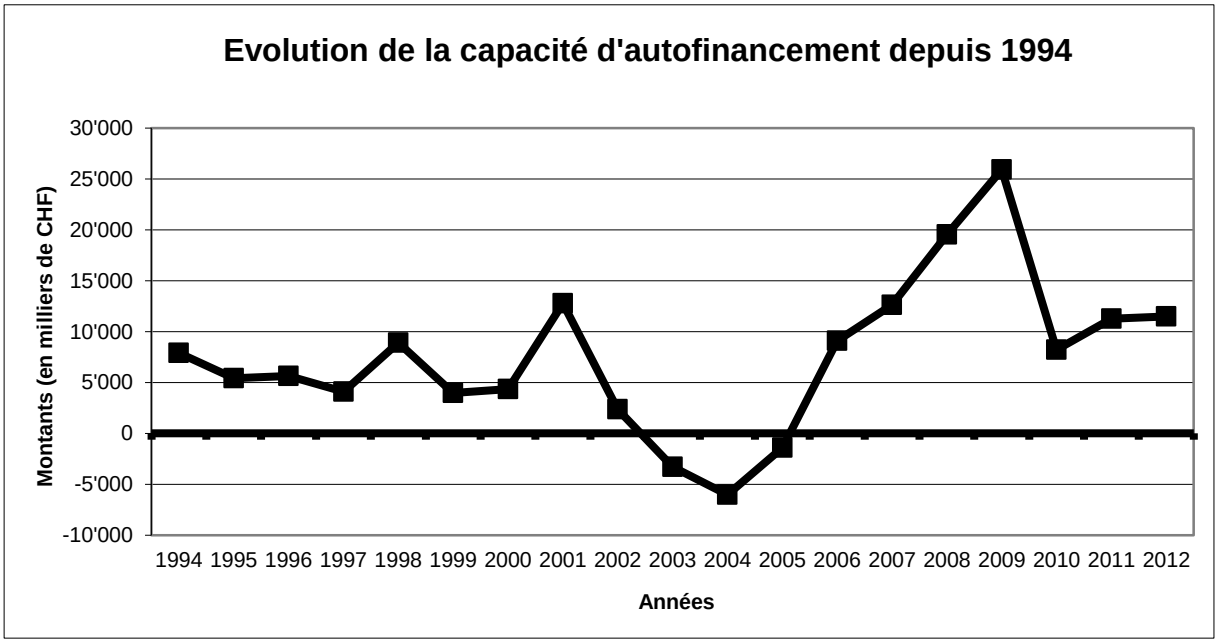

Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme de 2006 à 2011, l'année 2012 se solde par une marge d'autofinancement positive (230.2%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2012, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, la marge d'autofinancement positive réalisée durant ces sept dernières années a permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 61.4 mios au titre de remboursement de deux emprunts échus durant l'année 2008, un partiellement durant les années 2009 à 2012, trois emprunts échus durant l'année 2010, trois emprunts échus durant l'année 2011 ainsi que partiellement cinq emprunts échus durant l'année 2012.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, rénovation de la Piscine de Pully-Plage, …).

6. Conclusions

Après les écritures de bouclement, l'exercice 2012 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 6'264'122.44.

A l'instar des années précédentes, notre Commune est en mesure de présenter un bouclement des comptes de l'année 2012 positif.

Grâce aux excellents résultats réalisés ces dernières années, notre Commune a été en mesure, en 2012, de rembourser une partie de sa dette, soit la somme de CHF 13.0 mios. Ainsi, la dette communale a été ramenée à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2012. Par conséquent, l'endettement par habitant est passé de CHF 5'334.70 à CHF 4'576.90. De plus, le niveau relativement important des liquidités au début de l'année 2013 devrait permettre de rembourser, selon toute vraisemblance, la somme de CHF 5.0 mios durant l'année 2013 et financer l'entier des investissements par des fonds propres. Par conséquent, il est fort probable que la dette communale au 31 décembre 2013 se situe aux alentours de CHF 75.0 mios.

Le résultat obtenu dans le cadre du bouclement des comptes 2012 donne ainsi la possibilité à notre Commune de poursuivre son désendettement. Ces prochaines années d'importants investissements devront être consentis et nécessiteront des financements externes importants et par conséquent, auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal.

Au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées ces dernières années.

En effet, actuellement, notre Commune est en possession d'un nombre important de réserves affectées figurant au passif du bilan. Elles se montent à environ CHF 51.0 mios au 31 décembre 2012. Dans ce contexte, la Municipalité a estimé qu'il n'était pas opportun d'en créer d'autres et ainsi augmenter le montant déjà très important des réserves affectées.

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité et à une conjoncture relativement bonne, la Ville de Pully est placée sous des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans la cadre de la modernisation de notre cité.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement et augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduira notre Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

La Ville de Pully se transforme et doit s'adapter aux besoins de sa population. La Municipalité fera en sorte que les importantes mutations à venir soient assumées et bien gérées, par une allocation des ressources équilibrée, pour en faire profiter les générations futures.

Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis N°10-2013 du 1er mai 2013,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2012 et de donner décharges aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Admis par la Municipalité dans sa séance du 1er mai 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexes : brochures des comptes 2012
comptes 2012 de la CISTEP
attestation des comptes 2012 par la fiduciaire